

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SANTÉ—LES DÉCHETS DES USINES DE PÂTES ET PAPIERS—LE TAUX DE DIOXINE DANS LES CRABES/L'EXEMPLE DES USINES DE PÂTES ET PAPIERS SUÉDOISES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le 17 mai je saisisais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de la question du contrôle de la présence de dioxines aux environs des usines canadiennes de pâtes et de papiers, spécialement en Colombie-Britannique. Comme vous le savez, les dioxines sont les substances les plus dangereuses connues de l'homme. Elles ne se décomposent pas dans l'environnement. Au contraire, elles s'accumulent. Donc cette question est d'une extrême importance pour notre santé.

Depuis plusieurs années nous savons que les usines de pâtes et de papiers produisent des dioxines. Donc ce contrôle était très important. Pour cette raison, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont publié une déclaration disant qu'il n'y a pas de problème, aucune raison de s'inquiéter. Permettez-moi de citer cette déclaration:

Les résultats des analyses d'échantillons de poisson prélevés lors de ces contrôles ont été examinés par les services de la Santé et du Bien-être social. Ils font savoir que les taux de dioxines et de furannes constatés dans les parties comestibles d'échantillons de poissons ne sont pas considérés comme dangereux pour la santé des consommateurs.

Des taux relativement plus élevés de dioxines et de furannes ont été constatés sur quelques échantillons de crevettes et de crabes, spécialement dans la glande digestive (hépatopancréas) des crabes dormeurs pris à proximité des usines de pâtes et de papiers de Port Mellon, de Woodfibre et de Prince-Rupert en Colombie-Britannique.

Santé et Bien-être social recommande d'analyser de nouveaux échantillons prélevés sur ces trois emplacements pour voir si ces constatations récentes sont représentatives.

Les taux élevés de dioxines et de furannes constatés dans la glande digestive des crabes ne sont pas inattendus, puisque cet organe concentre les matières ingérées, notamment les contaminants tels les dioxines et les furannes. Comme cette partie du crabe n'est pas normalement consommée, les taux constatés ne présentent pas de risques à la consommation des parties comestibles du crabe.

Ont suivi cette déclaration des manchettes telles «Pas de danger pour les consommateurs de poisson, disent les usines de pâtes», «Contrôle officiel: taux de dioxines dans les poissons pas dangereux», «Le taux de dioxines dans les poissons n'est pas dangereux, dit Siddon». Je pense que ces manchettes et le communiqué sont contredits par la documentation qui accompagnait le communiqué.

● (1805)

D'après l'aperçu historique de la question, trois échantillons d'huîtres prélevés près de Crofton ont révélé qu'elles renfermaient 31, 12 et 14 parties par billion de dioxine. Le seuil de tolérance est de 20 parties par billion. Par conséquent, un de ces trois échantillons dépassait de beaucoup le seuil de 20 parties par billion étant donné qu'il s'élevait à 31 parties par billion. On souligne qu'aucun problème ne se pose, parce que la région est fermée en raison d'autres sources de pollution. Toutefois, chose certaine les huîtres sont en danger ainsi que ceux qui les mangent.

L'ajournement

Puis il est question de l'hépatopancréas du crabe. Des résidus de 2, 3, 7, 8 -TCDD, c'est-à-dire de la dioxine dans l'hépatopancréas du crabe provenant de diverses régions, se sont élevés jusqu'à 100 parties par billion. Nous ne devons pas oublier que 20 parties par billion est le niveau de tolérance. Toutefois, trois échantillons, l'un de Port Mellon, l'autre de Woodfibre et un autre de Prince Rupert, renfermaient 662, 356, et 487 parties par billion de 2, 3, 7, 8-TCDD respectivement.

Des congénères dioxiques moins toxiques contiennent des quantités de dioxine variant de traces imperceptibles jusqu'à 1514 parties par billion dans l'hépatopancréas du crabe, sauf les trois échantillons prélevés aux endroits susmentionnés où le niveau maximal de 4682 parties par billion a été constaté. Des résidus de 2, 3, 7, 8-TCDF s'échelonnaient de traces imperceptibles jusqu'à 2605 parties par billion, sauf dans le cas des trois échantillons prélevés à Port Mellon, à Woodfibre et à Prince Rupert où les résidus de 2, 3, 7, 8-TCDF variaient entre 18 890 jusqu'à 24 968 parties par billion.

Ce sont des données statistiques effrayantes. Tout d'abord, nous ne savons pas au juste de quoi il s'agit. Le gouvernement ne possède aucune norme d'équivalence pour comparer ces autres toxines à la dioxine. Malgré tout, ces niveaux sont fort élevés.

Le gouvernement n'explique pas ce que sont les niveaux équivalents, parce qu'il n'en a pas établis. Il disait que, normalement, l'hépatopancréas n'est pas consommé, alors qu'en réalité il est considéré par certains comme un morceau de choix.

La gravité de cette question est attestée par une étude de la colonie de grands hérons bleus près de Crofton, qui se nourrit sur les bancs de vase voisins de l'usine de pâte à papier. L'an dernier, sur 57 nids, pas un seul oeuf n'a éclos. En étudiant les résidus dans les oeufs, on s'est aperçu que le taux de dioxines avait triplé entre 1986 et 1987. C'est grave et les titres qui disent qu'il n'y a rien à craindre ne rendent pas service aux Canadiens.

Le gouvernement devrait agir dans quatre domaines. Il devrait interdire la pêche au voisinage des lieux de déversement des effluents de papeterie. Il devrait prévoir des mesures plus strictes de surveillance de la pollution et les normes devraient être appliquées. Sur les 22 papeteries de Colombie-Britannique, 21 violent les normes fédérales, mais on ne fait rien.

Le gouvernement devrait proposer de nouveaux règlements, plus strictes, pour forcer les papeteries à réduire leurs émissions de dioxines, comme on l'a fait en Suède et en Allemagne de l'Ouest où l'on a exigé une réduction de 80 p. 100. Enfin, il devrait encourager la production et la consommation de produits de pâte écrue ou semi-écrue, plutôt que de poursuivre le mythe des produits totalement blancs qui sont si dommageables pour l'environnement.

● (1810)

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je félicite le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) de s'intéresser à cette question écologique très importante ainsi